

Avis au Conseil n° 21-02

Tribune publique du CCPM sur les changements climatiques et la justice environnementale

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

CONFORMÉMENT au paragraphe 6(4) de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), qui stipule que le CCPM « peut fournir des avis au Conseil sur les questions relevant du présent accord et exercer les autres fonctions que peut lui confier le Conseil »;

AYANT organisé une tribune publique virtuelle sur les changements climatiques et la justice environnementale, le 9 septembre 2021, et y ayant invité des spécialistes en matière de gestion durable des ressources, d'atténuation des catastrophes et de planification des mesures d'urgence, ainsi que de droit et de gouvernance relativement au développement durable;

AYANT aussi participé le même jour, à titre qu'observateur, à la table ronde de la CCE portant sur le thème *Le rôle des jeunes pour garantir la justice environnementale dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques*;

RAPPELANT le Plan stratégique pour 2021 à 2025 de la CCE et l'engagement des Parties à l'ACE consistant à soutenir les collectivités en vertu de la priorité dudit Plan intitulée *Des économies et des collectivités résilientes*;

RAPPELANT ÉGALEMENT les objectifs de développement durable adoptés, en 2015, par tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* et, plus particulièrement, l'objectif 10 qui vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à un autre;

SOULIGNANT les efforts déployés par les Parties dans le cadre des projets antérieurs et nouveaux de la CCE en vue de renforcer la résilience des collectivités et de se pencher sur les changements climatiques et la justice environnementale, dont le projet ayant trait aux solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières, le programme EJ4Climate, le réseau communautaire pour la justice environnementale, et les activités destinées à atténuer les émissions de carbone noir et à faire respecter la justice environnementale;

SOULIGNANT les interrelations entre les changements climatiques et la justice environnementale, ainsi qu'entre les questions sociales et environnementales, et la nécessité de les aborder en les considérant comme un système afin de trouver des solutions équitables;

CONSTATANT que la prise de conscience augmente au sujet des répercussions qu'ont les changements climatiques et qu'il est nécessaire de se pencher sur les questions que soulève la justice sociale et environnementale, ce qui donne l'occasion de prendre des mesures aussi audacieuses que significatives afin de s'attaquer à ces problèmes;

SOUMET à l'examen du Conseil les recommandations et commentaires qui suivent.

Les exposés et les discussions qui ont eu lieu au cours de la table ronde des jeunes et de la tribune publique du CCPM ont mis en lumière les problèmes, les défis et d'éventuelles solutions en matière de changements climatiques et de justice environnementale, notamment la nécessité :

- d'opérer dès maintenant un changement audacieux et systémique;
- d'offrir à tous les citoyens, y compris les jeunes, la chance de prendre part aux discussions et de leur donner l'espace que cela requiert;
- de renforcer les cadres juridiques afin qu'ils prennent en considération les changements climatiques et la justice environnementale;
- de passer à une agriculture et à une gestion forestière durables;
- d'accorder la priorité à l'éducation environnementale et à la diffusion d'informations sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation, et ce, au moyen de plateformes, de bases de données et d'échanges;
- de revoir les politiques et les outils actuels afin de s'assurer que les ressources soient allouées équitablement à ceux qui en ont le plus besoin.

Comme il en a été question au cours de la table ronde et comme l'a si éloquemment mentionné Justin Onwenu, le représentant des jeunes lors de la séance publique du Conseil, les répercussions du climat ne se limitent pas à l'environnement. Il s'agit également du logement, de l'économie, des investissements dans les infrastructures, de la santé publique, de l'éducation et d'autres questions sociales, et ces domaines sont tous en rapport les uns avec les autres. Cela signifie qu'il faut instaurer une démocratie saine, enseigner en quoi consistent les changements climatiques, offrir un espace permettant à tous les citoyens de travailler de concert avec les gouvernements, et s'assurer que leurs voix sont entendues lors des discussions sur les solutions à adopter. Lorsque les mesures visant à lutter contre les changements climatiques ne tiennent pas compte de la justice environnementale, cela risque d'accabler davantage les collectivités vulnérables et mal desservies et, par conséquent, de ne pas atteindre le but visé. Le CCPM cautionne ce point de vue.

1^{re} recommandation : Relever et diffuser les pratiques exemplaires visant à ce que les politiques, les programmes et les activités des gouvernements prennent en compte les changements climatiques et la justice environnementale.

Les collectivités vulnérables et mal desservies souffrent d'un déficit d'investissement, ce qui les rend d'autant plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Certains outils, processus et protocoles auxquels les gouvernements ont recours peuvent avoir involontairement pour effet d'accroître les inégalités entre les collectivités. En Amérique du Nord, plusieurs activités sont en cours en vue de corriger ces inégalités, et de faire en sorte que les politiques, les programmes et les activités des gouvernements accordent de l'importance à la justice environnementale. Le Secrétariat de la CCE a toujours joué un rôle de premier plan en facilitant la diffusion des connaissances, et il est particulièrement bien placé pour contribuer à la diffusion de ces pratiques exemplaires à l'échelle du continent.

- Le CCPM recommande au Conseil de soutenir un projet destiné à relever et à diffuser les pratiques exemplaires visant à ce qu'en Amérique du Nord, les politiques, les activités et

les programmes ayant trait aux changements climatiques prennent en compte la justice environnementale.

2^e recommandation : Trouver et diffuser des études de cas mettant en évidence les mesures prises par les collectivités vulnérables et mal desservies pour renforcer leur résilience.

Les collectivités et les organisations vulnérables et mal desservies s'unissent et se mobilisent pour trouver et appliquer des solutions équitables à l'échelle locale qui renforcent leur résilience aux répercussions des changements climatiques. Leurs activités consistent à s'assurer que les solutions sont inclusives et pertinentes, qu'elles répondent aux besoins locaux, et qu'elles pourront guider d'autres collectivités qui sont aux prises avec des problèmes similaires en Amérique du Nord. Le Secrétariat de la CCE a toujours joué un rôle de premier plan en facilitant la diffusion des connaissances, et il est particulièrement bien placé pour diffuser ces activités à l'échelle du continent.

- Le CCPM recommande au Conseil de soutenir un projet visant à relever et à diffuser des études de cas sur les mesures que prennent les collectivités locales pour renforcer leur résilience.

3^e recommandation : Soutenir le renforcement des capacités des collectivités vulnérables, mal desservies et autochtones.

Plusieurs programmes sont en place pour aider les collectivités à s'adapter et à se remettre des répercussions qu'ont les changements climatiques en Amérique du Nord. Cependant, celles qui sont vulnérables et mal desservies n'ont souvent pas la capacité d'accéder à ces programmes, ce qui crée un déséquilibre, car les ressources ne sont pas nécessairement allouées aux collectivités qui en ont le plus besoin. Le Secrétariat de la CCE a joué un rôle important dans le renforcement des capacités et la diffusion de l'information à l'échelle continentale, ce qui le place dans une position unique pour contribuer à régler cette question.

- Le CCPM recommande au Conseil de soutenir les projets visant à renforcer les capacités des organismes sans but lucratif, des organisations communautaires, des collectivités autochtones et des administrations locales relativement aux populations vulnérables et mal desservies, et ce, en concevant un répertoire de ressources, des modèles et des outils de formation ayant trait aux demandes de subvention et de financement ainsi qu'à la gestion de projets. Il serait possible d'atteindre cet objectif dans le cadre d'activités en cours (p. ex. le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement [PNAACE] et le programme EJ4Climate) ou de nouvelles activités.

4^e recommandation : Soutenir la sensibilisation aux changements climatiques par la diffusion de connaissances au sein des collectivités vulnérables, mal desservies et autochtones.

Le CCPM cautionne et soutient les efforts que déploie le Conseil en vue d'inclure des volets de communication et de diffusion dans les projets de la CCE, et d'accroître ainsi la sensibilisation et l'éducation à l'égard de l'environnement à l'échelle du continent. Les changements climatiques et la justice environnementale exigent d'arriver à rejoindre tous les citoyens et de les inclure dans les

discussions à ce sujet. Certaines collectivités étant exclues de telles discussions en raison de barrières linguistiques et de facteurs socioéconomiques, il faut déployer des efforts supplémentaires pour arriver à les rejoindre. Il faut continuer à établir des partenariats avec les organisations locales et à utiliser les nouveaux modes de communication comme les médias sociaux, les images et les vidéos, mais aussi les médias traditionnels, notamment la radio et les imprimés, pour informer les collectivités ayant un accès limité à Internet.

- Le CCPM recommande au Conseil de continuer à soutenir le rôle de plateforme de diffusion que joue la CCE, et d'accroître ses efforts visant à rejoindre les collectivités vulnérables et mal desservies grâce aux activités en cours et à une collaboration plus étroite avec les organisations communautaires.

5^e recommandation : Soutenir et favoriser l'instauration de lois et de politiques nationales sur les changements climatiques et la justice environnementale.

Il est essentiel d'instaurer des lois et des politiques nationales rigoureuses relativement aux changements climatiques et à la justice environnementale. Elles attesteraient que les changements climatiques et la justice environnementale constituent des priorités pour les gouvernements, mais contribueraient aussi à garantir que toutes les décisions connexes tiennent compte de ces enjeux. Des lois rigoureuses en matière de justice environnementale et de leur application pourraient également offrir un espace sûr aux défenseurs de l'environnement et aux militants écologistes pour qu'ils poursuivent leurs travaux de protection à l'égard de l'environnement que partagent les trois pays. Afin de soutenir l'élaboration et le renforcement des lois nationales, les gouvernements peuvent se fonder sur les objectifs de développement durable des Nations Unies à titre de cadre de référence pour le développement durable et l'accès accru à la justice.

- Le CCPM recommande au Conseil de cerner et d'examiner les textes législatifs qui sont essentiels à ses politiques en matière de changements climatiques, en vue de déterminer si lesdits textes traitent adéquatement des enjeux que suscite la justice environnementale.
- Le CCPM recommande au Conseil de constituer un groupe de travail composé de membres des trois pays afin de conseiller les gouvernements et de faire en sorte que leurs lois traitent des changements climatiques et de la justice environnementale et/ou que les dispositions des lois en vigueur soient renforcées à cet égard.

6^e recommandation : Encourager le perfectionnement professionnel et la participation des jeunes nord-américains aux activités de la CCE.

Le CCPM encourage le Conseil et la CCE à poursuivre ses efforts en vue de soutenir les activités novatrices et la mobilisation des jeunes dans le cadre de ses divers projets et programmes (p. ex. le Défi innovation jeunesse, le PNAACE et le Réseau d'ÉcoInnovation), et à modifier officiellement son programme de stages en un programme permanent afin que les jeunes des trois pays puissent en bénéficier équitablement. Les jeunes apportent non seulement de l'énergie et des idées nouvelles au cours des discussions sur les changements climatiques, mais aussi des points de vue différents qui peuvent enrichir ces discussions et renforcer les politiques et les activités. À ce titre, ils devraient avoir un siège à la table et la possibilité de participer aux processus liés à l'éducation, à la sensibilisation et à la prise de décisions. Ils devraient également avoir l'occasion

d'échanger leurs vues avec des professionnels et des personnes expérimentées qui peuvent leur servir de mentors afin de faciliter le transfert de connaissances entre les générations et d'assurer la continuité de la mémoire institutionnelle. Pour certains jeunes, les facteurs socioéconomiques peuvent constituer des obstacles à l'accès à des débouchés professionnels et à des possibilités de mentorat, alors que d'autres peuvent s'en prévaloir. Cette situation peut malheureusement avoir pour conséquence de limiter leur participation et de provoquer une perte collective d'idées et de talents.

- Le CCPM recommande au Conseil de continuer à soutenir les activités visant les jeunes, mais aussi de chercher à accroître leur participation à toutes celles de la CCE.
- Le CCPM recommande l'organisation systématique d'un événement réservé aux jeunes dans le cadre des tribunes publiques du CCPM et des séances publiques du Conseil, ainsi que la participation de représentants des jeunes aux tables rondes tenues au cours de ces événements.
- Le CCPM recommande également au Conseil de concevoir et de soutenir des activités de perfectionnement professionnel pour les jeunes, dont ceux qui vivent au sein de collectivités vulnérables, mal desservies et autochtones. L'octroi de subventions pour des stages, la constitution de réseaux de mentorat, le soutien financier et les occasions d'échanges de jeunes entre les organisations du Canada, du Mexique et des États-Unis pourraient contribuer à la mise sur pied de telles activités de perfectionnement.

Les membres du CCPM sont convaincus que les recommandations formulées dans le présent document donnent suite aux priorités du Conseil de la CCE et cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 1^{er} novembre 2021**